



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 novembre 2010
du Conseil municipal de la Ville de Malartic tenue au 901, rue
Royale à Malartic à 19h30.**

Avis de convocation : conformément aux *articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un avis de convocation pour la présente séance fut signifié à tous les membres du Conseil.

M. le maire, André Vezeau préside la présente séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présentes :

Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Mme Nathalie Touzin, directrice du Service d'urbanisme
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION
2010-11-553**

1.0.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous tel que présenté;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour ;
- 2.0.- Projet d'intégration d'œuvre d'art : alcôve famille ;
- 3.0.- Projet d'intégration d'œuvre d'art : alcôve mine/mineur ;
- 4.0.- Projet d'intégration d'œuvre d'art : alcôve grands déménagements ;
- 5.0.- Projet d'intégration d'œuvre d'art : alcôve institution ;
- 6.0.- Projet d'intégration d'œuvre d'art : carrefour giratoire entrée Nord ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 7.0.- Projet d'intégration d'œuvre d'art : carrefour giratoire entrée Sud ;
- 8.0.- Adoption du règlement numéro 748 modifiant le règlement de zonage #377 afin de créer les nouvelles zones RA-15 et RA-16 et d'agrandir la zone P-4 ;
- 9.0.- Embauche d'un inspecteur en bâtiment ;
- 10.0.- Entente de soutien financier avec le Musée minéralogique de Malartic ;
- 11.0.- Fermeture des bureaux pendant la période des fêtes;
- 12.0.- Ajout d'un point : Demande d'aide financière du P'tit Journal de Malartic : Fête communautaire de Noël;
- 13.0.- Demande d'aide financière du P'tit Journal de Malartic : Fête communautaire de Noël;
- 14.0.- Levée de la séance.

RÉSOLUTION 2010-11-554

2.0.- **Projet d'intégration d'œuvre d'art : alcôve famille**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a mis sur pied un comité pour choisir des sculptures pour les alcôves du Parc linéaire;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'intégration aux arts a été présenté au comité et que ce projet a été accepté;

CONSIDÉRANT QU'une démarche a été faite dans le cadre du projet d'intégration aux arts;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs artistes régionaux ont été invités à proposer des projets d'arts pour les alcôves et les carrefours giratoires;

CONSIDÉRANT QUE les artistes devaient respectés les critères de sélection du projet;

CONSIDÉRANT QUE pour l'alcôve «famille» 2 œuvres ont été présentées;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande l'œuvre de madame Diane Auger et de monsieur Luc Boyer pour l'alcôve «famille» en premier choix;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande l'œuvre de madame Laura Brown Breetvelt en deuxième choix;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CHOISIR l'œuvre de madame Diane Auger et de monsieur Luc Boyer pour l'alcôve «famille» tel que recommandé par le comité;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

QU'À DÉFAUT par les artistes de respecter les critères du projet d'intégration aux arts et de respecter le budget alloué, le Conseil choisira l'œuvre de madame Laura Brown Breetvelt et devra respecter les critères du projet d'intégration aux arts et de respecter le budget alloué;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-11-555**

3.0.- Projet d'intégration d'œuvre d'art : alcôve mine/mineur

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a mis sur pied un comité pour choisir des sculptures pour les alcôves du Parc linéaire;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'intégration aux arts a été présenté au comité et que ce projet a été accepté;

CONSIDÉRANT QU'une démarche a été faite dans le cadre du projet d'intégration aux arts;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs artistes régionaux ont été invités à proposer des projets d'arts pour les alcôves et les carrefours giratoires;

CONSIDÉRANT QUE les artistes devaient respectés les critères de sélection du projet;

CONSIDÉRANT QUE pour l'alcôve «mine/mineur» 3 œuvres ont été présentées;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande l'œuvre de monsieur Jim Couture pour l'alcôve «mine/mineur» en premier choix;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande l'œuvre de madame Laura Brown Breetvelt en deuxième choix;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CHOISIR l'œuvre de monsieur Jim Couture pour l'alcôve «mine/mineur» tel que recommandé par le comité;

QU'À DÉFAUT par l'artiste de respecter les critères du projet d'intégration aux arts et de respecter le budget alloué, le Conseil choisira l'œuvre de madame Laura Brown Breetvelt et devra respecter les critères du projet d'intégration aux arts et de respecter le budget alloué;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-11-556**

4.0.- Projet d'intégration d'œuvre d'art : alcôve grands déménagements

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a mis sur pied un comité pour choisir des sculptures pour les alcôves du Parc linéaire;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'intégration aux arts a été présenté au comité et que ce projet a été accepté;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QU'une démarche a été faite dans le cadre du projet d'intégration aux arts;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs artistes régionaux ont été invités à proposer des projets d'arts pour les alcôves et les carrefours giratoires;

CONSIDÉRANT QUE les artistes devaient respectés les critères de sélection du projet;

CONSIDÉRANT QUE pour l'alcôve «grands déménagements» 2 œuvres ont été présentées;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande l'œuvre de monsieur Jacques Baril pour l'alcôve «grands déménagements» en premier choix;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande l'œuvre de Jim Couture en deuxième choix;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CHOISIR l'œuvre de monsieur Jacques Baril pour l'alcôve «grands déménagements» tel que recommandé par le comité;

QU'À DÉFAUT par l'artiste de respecter les critères du projet d'intégration aux arts et de respecter le budget alloué, le Conseil choisira l'œuvre de Jim Couture et devra respecter les critères du projet d'intégration aux arts et de respecter le budget alloué;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-11-557**

5.0.- Projet d'intégration d'œuvre d'art : alcôve institution

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a mis sur pied un comité pour choisir des sculptures pour les alcôves du Parc linéaire;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'intégration aux arts a été présenté au comité et que ce projet a été accepté;

CONSIDÉRANT QU'une démarche a été faite dans le cadre du projet d'intégration aux arts;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs artistes régionaux ont été invités à proposer des projets d'arts pour les alcôves et les carrefours giratoires;

CONSIDÉRANT QUE les artistes devaient respectés les critères de sélection du projet;

CONSIDÉRANT QUE pour l'alcôve «institution» 3 œuvres ont été présentées;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande l'œuvre de messieurs Christian Leduc et Patrick Bernèche pour l'alcôve «Institution» en



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

premier choix;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande l'œuvre de madame Laura Brown Breetvelt en deuxième choix;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CHOISIR l'œuvre de messieurs Christian Leduc et Patrick Bernèche pour l'alcôve «institution» tel que recommandé par le comité;

QU'À DÉFAUT par les artistes de respecter les critères du projet d'intégration aux arts et de respecter le budget alloué, le Conseil choisira l'œuvre de madame Laura Brown Breetvelt et devra respecter les critères du projet d'intégration aux arts et de respecter le budget alloué;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-11-558

6.0.- **Projet d'intégration d'œuvre d'art : carrefour giratoire entrée Nord**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a mis sur pied un comité pour choisir des sculptures pour les alcôves du Parc linéaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite également mettre des œuvres dans le carrefour giratoire Nord et dans le futur carrefour giratoire;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'intégration aux arts a été présenté au comité et que ce projet a été accepté;

CONSIDÉRANT QU'une démarche a été faite dans le cadre du projet d'intégration aux arts;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs artistes régionaux ont été invités à proposer des projets d'arts pour les alcôves et les carrefours giratoires;

CONSIDÉRANT QUE les artistes devaient respectés les critères de sélection du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'œuvre doit respecter les exigences du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour les carrefours giratoires 8 œuvres ont été présentées;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande l'œuvre de madame Carole Wagner pour le carrefour giratoire Nord;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CHOISIR l'œuvre de madame Carole Wagner pour le carrefour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

giratoire Nord tel que recommandé par le comité;

DE PRÉCISER que l'artiste devra respecter les critères du projet d'intégration aux arts et de respecter le budget alloué;

LE TOUT SOUS RÉSERVE des ajustements techniques exigés par le ministère des Transports du Québec et de la Ville de Malartic;

QUE l'artiste doit attendre l'approbation finale avant de débiter la réalisation de l'œuvre;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-11-559**

7.0.- Projet d'intégration d'œuvre d'art : carrefour giratoire entrée Sud

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a mis sur pied un comité pour choisir des sculptures pour les alcôves du Parc linéaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite également mettre des œuvres dans le carrefour giratoire Nord et dans le futur carrefour giratoire;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'intégration aux arts a été présenté au comité et que ce projet a été accepté;

CONSIDÉRANT QU'une démarche a été faite dans le cadre du projet d'intégration aux arts;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs artistes régionaux ont été invités à proposer des projets d'arts pour les alcôves et les carrefours giratoires;

CONSIDÉRANT QUE les artistes devaient respectés les critères de sélection du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'œuvre doit respecter les exigences du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour les carrefours giratoires 8 œuvres ont été présentées;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande l'œuvre de monsieur Jacques Baril pour le carrefour giratoire Sud;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CHOISIR l'œuvre de monsieur Jacques Baril pour le carrefour giratoire Sud tel que recommandé par le comité;

DE PRÉCISER que l'artiste devra respecter les critères du projet d'intégration aux arts et de respecter le budget alloué;

LE TOUT SOUS RÉSERVE des ajustements techniques exigés par le ministère des Transports du Québec et de la Ville de Malartic;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

QUE l'artiste doit attendre l'approbation finale avant de débiter la réalisation de l'œuvre;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-11-560**

8.0.- Adoption du règlement numéro 748 modifiant le règlement de zonage #377 afin de créer les nouvelles zones RA-15 et RA-16 et d'agrandir la zone P-4

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

D'ADOPTER le règlement 748 modifiant le règlement de zonage #377 afin de créer les nouvelles zones RA-15 et RA-16 et d'agrandir la zone P-4, tel que présenté;

Ce règlement sera inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-11-561**

9.0.- Embauche d'un inspecteur en bâtiment

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande d'embaucher M. Jonathan Séguin à titre d'inspecteur en bâtiment;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'EMBAUCHER M. Jonathan Séguin à titre d'inspecteur en bâtiment aux conditions prévues à la convention collective des cols blancs, classe 9, échelon 1, en poste le 3 janvier 2011 ;

Adoptée.

10.0- Entente de soutien financier avec le Musée minéralogique de Malartic

Point d'information.

**RÉSOLUTION
2010-11-562**

11.0.- Fermeture des bureaux pendant la période des fêtes

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉCRÉTER la fermeture des bureaux municipaux de l'hôtel de ville et la bibliothèque municipale durant la période des fêtes, soit : du 25 décembre 2010 au 2 janvier 2011 inclusivement;

QUE les employés se servent de leur banque de temps pour avoir une rémunération durant ces jours;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2010-11-563**

12.0.- Ajout d'un point : Demande d'aide financière du P'tit Journal de Malartic : Fête communautaire de Noël;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers sont en accord avec
l'ajout du point;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AJOUTER le point «Demande d'aide financière du P'tit Journal
de Malartic : Fête communautaire de Noël;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-11-564

**13.0.- Demande d'aide financière du P'tit Journal de Malartic : Fête
communautaire de Noël**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE VERSER une somme de 1000 \$ pour la fête communautaire de
Noël qui sera tenue le 16 décembre 2010 à Malartic et préparer par le
P'tit Journal de Malartic;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2010-11-565

14.0.- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé à 20h15

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

ME CLAUDYNE MAURICE
GREFFIERE